

Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs

Contexte

Suite à des mortalités piscicoles à répétition sur la Loue et les rivières comtoises depuis le tournant des années 2010, les acteurs du département ont engagé une démarche collective de reconquête pour tendre vers l'excellence environnementale de ce territoire. Compte tenu de la nature karstique du sous-sol du massif jurassien, qui rend les rivières comtoises particulièrement vulnérables aux pollutions, cet objectif passe par un travail d'amélioration dans chaque secteur d'activité (domestique et économique) ayant potentiellement des impacts environnementaux afin de préserver les eaux des substances indésirables et de préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Cette exigence d'excellence est renforcée dans un contexte de changement climatique qui accentue les pressions sur les milieux.

D'ores et déjà, la conférence départementale de l'eau a permis d'initier une dynamique qui, si elle ne se traduit pas dès à présent dans les résultats des surveillances, trace la voie de la reconquête.

La surveillance des écosystèmes et la mesure des pressions qu'ils subissent ont été renforcées. Le pôle karst (pilote par l'EPTB Saône-Doubs) est à ce titre un acteur majeur de la production, de la valorisation et de la diffusion des connaissances. L'ensemble de ces données disponibles de suivi de la qualité des cours d'eau ont vocation à intégrer l'Observatoire départemental de l'eau, pierre angulaire du futur site départemental de l'eau, en cours d'élaboration par le Département. Des programmes de recherche ont été menés (ChronoEnvironnement) ou sont en cours (BRGM-NutriKarst).

Au-delà de ces éléments de connaissance, une série de mesures structurelles ont d'ores et déjà été mises en œuvre concernant la mise aux normes des exploitations agricoles en matière de stockage d'effluents d'élevage (300 opérations de modernisation des élevages réalisées entre 2015 et 2020), le rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau (49 seuils avec rétablissement de la continuité sur les cours d'eau en liste 2 du département depuis juillet 2013) ou l'adaptation des systèmes d'assainissement urbains afin de rendre leurs rejets compatibles avec la capacité épuratoire des milieux récepteurs. Pour ce faire, une doctrine départementale a été définie en déclinaison du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée. Mise en place en 2016, elle définit des niveaux de rejets plus restrictifs.

Dans ce contexte, et alors que des dysfonctionnements de certaines Installations d'épuration de fromagerie ont été constatés avec impacts sur les milieux aquatiques et retentissement médiatique, les pouvoirs publics souhaitent également faire progresser la qualité des rejets des ateliers agroalimentaires et particulièrement des fromageries que ces dernières fonctionnent avec des systèmes d'assainissement autonomes ou en étant connectées à des STEU publics. En effet, le dynamisme de l'activité agricole départementale repose sur une filière laitière dense (plus de 80 % des 2 226 moyennes et grandes exploitations du département en 2016 sont des exploitations laitières – le département comptait en 2019, 245 000 bovins dont 101 000 vaches laitières) assurant la transformation dans 95 fromageries. Le nombre important d'ateliers de transformation s'explique par la présence de ces nombreuses petites coopératives d'agriculteurs qui détiennent leurs propres outils de transformation et donc le premier maillon de la transformation dans la filière.

Ces fromageries, quel qu'en soit le statut,

- soit, pour la majorité d'entre elles (les ¾ environ), sont raccordées au réseau d'assainissement urbain avec des rejets traités dans les stations urbaines, la doctrine de 2016 étant appliquée à chaque renouvellement de stations urbaines,
 - soit, pour 26 d'entre elles début 2021 (1/4 environ), disposent de leur propre équipement de traitement qui est alors réglementé sous le régime des installations classées pour l'environnement (ICPE).
- Il faut noter que la conjonction de l'évolution à venir du cahier des charges de l'AOP Comté qui ne permettra plus à l'avenir d'épandre sur des « terres à Comté » des boues de station d'épuration urbaine (au contraire des boues de station d'épuration des fromageries) et des investissements de mises aux normes des stations urbaines conduit un certain nombre d'ateliers de fromagerie à faire le choix de la déconnexion de leurs rejets de la station urbaine et de l'investissement dans leur propre équipement de traitement afin de maîtriser de bout en bout leur process (exemple des fromageries de Val d'Usiers ou de Gilley récemment).

Ce plan a vocation à s'adresser à toutes les fromageries : fromageries coopératives, industrielles, ateliers fermiers, transformateurs de sérum, ainsi que les autres unités de transformation de la filière laitière. La DDETSPP s'assurera de faire le lien avec les fromageries industrielles, non représentées par la FRCL. Par extension, les mesures envisagées pour la filière laitière pourront être transposées pour l'ensemble des unités agroalimentaires du département.

Aussi, en application de la volonté des partenaires de la conférence départementale de l'eau de faire du Doubs un territoire d'excellence environnementale,

- la DDT,
- la DDETSPP,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- la Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien,
- le Département du Doubs,
- l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue,
- l'EPAGE Doubs Dessoubre,

conviennent de veiller à maintenir ce potentiel de production tout en réduisant son impact sur la qualité des milieux via la mobilisation de tous les leviers d'action disponibles (application de la réglementation, accompagnement, sensibilisation, financement d'investissements, etc.).

Engagements de chacun des signataires

Pour atteindre cet objectif de faire progresser les fromageries vers l'excellence environnementale, chacun des signataires met en œuvre les compétences qui lui sont propres.

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, de la protection des populations

En complément de sollicitation des services de l'État sur un projet ex-nihilo de STEP en propre à l'initiative des entreprises, les fromageries sont en premier lieu soumises à l'agrément sanitaire européen qui conditionne la commercialisation des produits de l'entreprise.

Dans ce cadre, la DDETSPP, en charge de ce volet réglementaire, analyse les conditions de fonctionnement de ces entreprises agroalimentaires tant sur le volet installations que procédures. A ce titre, la DDETSPP peut alerter les professionnels sur les démarches à entreprendre dans les autres cadres réglementaires. Dans le domaine environnemental, la DDETSPP du Doubs instruit les dossiers ICPE des fromageries et assure le contrôle des entreprises à ce titre. La STEP constitue l'un des éléments soumis à l'inspection.

Pour la mise en œuvre du plan d'accélération, la DDETSPP intervient à plusieurs niveaux :

- apporter au tour de table des services impliqués, l'expertise et la connaissance des contraintes réglementaires en matière d'ICPE et de sécurité sanitaire de l'alimentation, la séquence permettant de consolider les dossiers sur le volet ICPE ;
- être à l'initiative de la proposition aux entreprises d'un accompagnement lors d'un projet de développement de l'activité, et notamment quand l'impact des rejets n'est pas encore identifié ;
- proposer la doctrine de cadrage des conditions de rejets des fromageries, avec les différentes possibilités offertes aux entreprises et plus particulièrement pour les STEP en propre. Cet aspect se

développe dans de cadre de concertation de la MISEN mise en œuvre dans le cadre de la rédaction des arrêtés préfectoraux de prescriptions spéciales proposés au préfet

- appliquer ses prérogatives de services d'inspection pour les installations en cours , à la fois
 - par le contrôle de l'adéquation des volumes d'activité de l'entreprise avec les capacités de traitement en propre ou externe,
 - par la vérification des paramètres de rejets en cas de STEP en propre (auto-surveillance ou contrôles inopinés),
 - proposition de suites dans les cas de non-conformité,
 - donner les avis nécessaires sur les dossiers de PC ou de financement.

Les suites de l'inspection peuvent amener des professionnels à entreprendre des projets visant la STEP et donc alimenter les tours de table interservices.

L'objectif d'accélération des démarches passe également par la formalisation du cheminement optimum des dossiers dans les différents contextes réglementaires. L'entrée en jeu de l'inspection des ICPE est généralement postérieur à celle de l'urbanisme et antérieure à celle de l'agrément sanitaire.

La Direction départementale des territoires

Les projets de station d'épuration des fromageries, notamment quand ils sont créés ex-nihilo pour la création d'une nouvelle fromagerie ou la déconnexion d'une fromagerie existante, sont confrontés à de multiples exigences réglementaires, que cela soit au titre des installations classées pour l'environnement (cf. DDETSP) mais également au titre de l'urbanisme, la construction, d'autres exigences environnementales (défrichement, sites classés ou protégés, espèces protégées...) ou autres.

Sur sollicitation du porteur de projet, avant la procédure proprement dite d'instruction préalable, la DDT propose aux porteurs de projets de les accompagner dans une phase amont afin d'identifier l'ensemble du champ de contraintes qui peuvent peser sur les différentes possibilités d'implantation. Pour ce faire, la DDT rassemblera l'ensemble des services de l'État, et les partenaires associés au plan fromagerie potentiellement concernés en amont du dépôt du dossier par le porteur de projet, avec un triple objectif :

- identifier les potentiels points rédhibitoires dont le porteur n'aurait pas connaissance ou sur lesquels il s'interroge et qui pourraient justifier d'un abandon du projet avant son dépôt ou d'engager des études complémentaires permettant d'éclairer la faisabilité de son projet ;
- échanger sur les enjeux potentiellement impactés par un projet afin de sensibiliser le porteur de projet sur les procédures applicables, les éléments qui devront figurer dans le dossier pour permettre une évaluation correcte des impacts lors de l'instruction, et permettre au porteur de projet de travailler de façon proportionnée sur les mesures appropriées d'évitement, de réduction et de compensation potentiellement nécessaires ;
- permettre aux services de l'État concernés de prendre connaissance en amont des enjeux principaux du dossier.

Ainsi, cette phase de cadrage doit permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité du dossier avant son dépôt (et donc se situer à un moment suffisamment précoce où le dossier peut encore évoluer) et donc d'accélérer l'ensemble des procédures à l'aval (ICPE, planification, urbanisme...). La DDT ne se prononcera pas sur l'opportunité ou non de poursuivre le projet, cette décision relevant du seul porteur de projet. Elle permet à celui-ci d'identifier les éventuels facteurs de risques liés à son projet.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau peut apporter, sous certaines conditions, son aide financière pour des projets de réduction de la charge polluante des rejets des fromageries au titre des aides classiques du 11^e programme d'interventions : projets de réduction des macropolluants, avec gain significatif quantifié sur le flux de pollution émis, pour les projets d'un montant prévisionnel supérieur à 50 000 €.

En outre, il est à noter que l'agence de l'eau peut s'appuyer sur les résultats d'autosurveillance produits par les établissements industriels disposant de système d'autosurveillance conforme aux règles de l'art pour asseoir le calcul de redevance pour pollution non domestique notamment par la prise en compte de

l'abattement réel des ouvrages de dépollution. Pour ce faire, le service métrologie de l'agence de l'eau peut accompagner ces fromageries à se mettre en conformité vis-à-vis de nos exigences en matière de débitmétrerie et d'échantillonnage.

Dans le cadre de ce plan d'accélération, l'agence de l'eau :

- apportera les informations utiles à la mise en œuvre du plan, qu'elles concernent l'autosurveillance des rejets, la redevance pollution (dans le respect de la confidentialité des données des entreprises) ou les aides à l'investissement ;
- étudiera les demandes de subventions déposées auprès d'elle par les porteurs de projet (sur le portail de téléservice dédié exclusivement) ;
- expertisera les projets d'installations d'autosurveillance sur sollicitation du porteur de projet ;
- pilotera le contrôle des dispositifs d'autosurveillance des rejets réalisé par des organismes habilités.

La Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien

Les fromageries coopératives, ou fruitières, constituent une originalité historique et économique au sein de la filière des AOP fromagères franc-comtoises et une spécificité unique dans le paysage laitier national. Fabricant près de 80 % de ces AOP, ce secteur est caractérisé par une très forte atomisation, des structures artisanales de très petite taille et une gouvernance coopérative.

De ce fait, les fruitières se sont fédérées de longue date au sein de la FRCL du Massif Jurassien, qui s'étend sur les départements du Doubs et du Jura. Cette organisation professionnelle à statut associatif a la vocation est de représenter ses adhérents et de les accompagner à travers divers services de conseil mutualisés et dédiés dont celui de l'appui aux projets et à la gestion des systèmes d'assainissement.

Afin de répondre aux enjeux d'adaptation et de performance qui se posent dans ce domaine, la FRCL s'est dotée, au fil du temps, d'une équipe spécialisée d'ingénieurs et techniciens coopératives fromagères.

Les principales interventions mises en œuvre auprès des coopératives adhérentes sont les suivantes :

- accompagnement des fromageries raccordées à un réseau d'assainissement collectif
- campagnes de mesures ou bilans 24 h
- accompagnement de la réflexion préalable aux projets de station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage « fromagerie » dont le montage des dossiers de demandes d'aides
- assistance à l'exploitation de station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage « fromagerie »
- suivi de la gestion des boues d'épuration
- information et accompagnement réglementaire (prescriptions applicables, mise en conformité ICPE ou Loi sur l'Eau...)
- communication technique et politique

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accélération, la FRCL du Massif Jurassien :

- Renforce son équipe technique pour faire face à l'augmentation des besoins et des interventions auprès de ses adhérents
- Accentue la communication auprès de ses adhérents
- Accompagne les porteurs de projets dans la phase de cadrage en amont mise en place
- Apporte son expertise et contribue à la recherche de solutions adaptées et équilibrées, dans le cadre des diverses réunions de concertation organisées en lien avec la qualité environnementale des fromageries

Le Département du Doubs

Le Département du Doubs apporte un appui technique et/ou financier, direct ou indirect en faveur des industries agroalimentaires.

D'un point de vue technique, le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (SATE) du département, composé de 4 agents développeurs (ayant chacun une partie du

territoire départemental), intervient en faveur des collectivités compétentes au titre de la politique de l'eau (prise de compétence progressive par les EPCI et syndicats à l'horizon 2026), éligibles à ce service (collectivités inférieures à 40 000 habitants et selon potentiel financier) et ayant fait le choix de conventionner avec le Département.

Le SATe a pour objectifs :

- d'inciter les exploitants de stations d'épuration (dont STEU « mixtes ») à améliorer et à optimiser le fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectifs, conformément à leur fonction et à leurs caractéristiques,
- de déceler les anomalies affectant le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- de conseiller les exploitants sur la nature et le degré de priorité des interventions s'avérant nécessaires pour améliorer et mieux suivre le fonctionnement des ouvrages d'épuration.

Concrètement, les missions du SATe au titre de l'assainissement sont les suivantes :

- conseil « au quotidien » des maîtres d'ouvrage éligibles,
- visite annuelle des stations d'épuration concernées avec ou sans analyse ponctuelle en entrée et sortie,
- réalisation, via un prestataire externe, du contrôle des dispositifs d'autosurveillance des STEU de plus de 2000 EH

De plus, depuis 2021, le Département a souhaité élargir les missions du SATe en réalisant l'autosurveillance (bilans 24H) des stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 500 équivalent-habitants (EH) pour le compte des collectivités et de leurs groupements adhérant à ce service en ayant fait la demande.

L'objectif poursuivi est ainsi triple :

- Accompagner les collectivités locales dans la réalisation de l'autosurveillance réglementaire de ces stations d'épuration de faible capacité,
- Améliorer la connaissance à l'échelle départementale de ces petites stations,
- Sensibiliser les exploitants locaux sur leur état de fonctionnement général en vue d'anticiper les éventuels investissements nécessaires.

En outre, le Département porte sur la période 2021-2022, pour le compte des EPCI qui en ont fait la demande, une étude préfiguration de la gestion/valorisation future des boues d'épuration domestiques et des matières de vidange à l'aune des évolutions du contexte local (décision du CIGC d'interdire l'épandage des boues d'épuration domestiques sur la zone « AOP Comté ») et réglementaire (décret à paraître concernant les matières fertilisantes notamment).

D'un point de vue financier, le Département apporte son concours financier sous certaines conditions en faveur de projets de fromageries au titre du Programme régional de développement rural (PDR) 2014-2020, prorogé de 2 ans (2021-2022) pour la période de transition entre 2 programmations européennes.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue est une collectivité territoriale, fruit du rapprochement entre le syndicat mixte de la Loue et le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs. Né le 1er janvier 2019, de la nécessité d'évoluer vers une gouvernance renforcée sur le grand cycle de l'eau, il est composé du Département du Doubs et, en tout ou partie, de neuf communautés de communes : Lacs et Montagnes du Hauts Doubs, Grand Pontarlier, Plateau de Frasné et du Val du Drugeon, Altitude 800, Montbenoit, Val de Morteau, Portes du Hauts Doubs, Loue Lison, Arbois Poligny Salins Coeur du Jura.

Cette structure est pertinente pour gérer l'eau à la bonne échelle, celle du bassin versant, et permet de dépasser les frontières administratives.

L'EPAGE anime la politique de l'eau sur le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue, par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable parlement de la politique de l'eau à l'échelle du territoire. Le

l'eutrophisation des eaux, ainsi qu'en faveur de l'amélioration de la connaissance et du suivi de la qualité des eaux.

Il assure l'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention.

Enfin, il élabore, anime et coordonne la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre.

Le périmètre d'intervention du syndicat comprend les bassins versants du Dessoubre, Cusancin, Doubs franco-suisse, partie du Doubs médian et fraction du Doubs moyen. Ses membres sont, depuis le 1^{er} janvier 2021, les Communautés de communes de Maïche, Portes du Haut-Doubs, Russey, Sancey-Belleherbe, Doubs Baumois et le Département du Doubs.

Actions de l'EPAGE Doubs Dessoubre en lien avec le présent plan

Le syndicat ne porte pas d'action spécifique à destination des ateliers de fromageries, cependant un certain nombre d'actions en cours ou à venir viennent en soutien du présent plan et sont les suivantes :

- **Opération collective toxique 2022-2024**

Une nouvelle opération collective portée par le syndicat, en partenariat avec la CCI du Doubs et l'Agence de l'eau démarre au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans. L'opération pourra, comme lors de la précédente opération 2015-2020, potentiellement s'intéresser au cas des effluents des fromageries, que ces dernières possèdent leur propre système de traitement ou qu'elles déversent dans un réseau collectif, mais sous l'angle de la problématique des micropolluants.

Cette problématique particulière concerne essentiellement les produits utilisés pour le nettoyage des installations et pouvant entraîner des rejets de cuivre.

Par le passé, certains projets de fromageries ont pu être subventionnés par l'Agence de l'eau dans le cadre de l'opération toxique lorsque la problématique micropolluants a pu être démontrée.

Dans le cadre de la prochaine opération, certains projets pourraient à nouveau être pris en charge lorsque les conditions seront remplies.

Il est à noter que dans le cadre de l'opération collective, il est systématiquement demandé aux maîtres d'ouvrages assainissement un engagement pour la mise à jour des autorisations et conventions de déversement lorsqu'une entreprise souhaite bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau, ce sera bien entendu également le cas pour les fromageries. Ceci pourra être l'occasion pour les maîtres d'ouvrage assainissement d'évaluer et adapter le niveau de charge hydraulique et organique précisés dans ces documents.

- **Commissions de travail du Comité stratégique Doubs Dessoubre**

Dans le cadre de l'animation et de l'élaboration du Contrat de territoire Doubs Dessoubre, qui sera déposé en fin d'année 2021 et examiné en commission des aides de l'Agence de l'eau en mars 2022, la problématique des fromageries est abordée sous l'angle global de la filière agricole en AOP fromagers caractéristique du Massif jurassien.

Une concertation territoriale a eu lieu en septembre 2021 à laquelle ont participé la FRCL, le CIGC, des élus locaux, agriculteurs, habitants, associations environnementales autour de la question de la qualité de l'eau. Cette concertation a eu pour but d'évaluer les préoccupations des acteurs et habitants du territoire et de faire émerger des solutions qui pourraient être mise en œuvre par le syndicat mais également par les autres acteurs du territoire (agriculture, industrie, MO assainissement, etc)

Cet exercice sera reconduit dans le cadre des commissions de travail du Comité stratégique Doubs Dessoubre qui sera formalisé et mis en place en début d'année 2022, et les résultats des commissions rendus en Comité stratégique.

Par ailleurs, une convention entre le syndicat et la Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort est à l'étude pour une coopération renforcée entre les deux structures en vue de sensibiliser et accompagner la profession agricole aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et naturels.

De par ses compétences de lutte contre les pollutions et l'eutrophisation des rivières et des milieux humides, l'EPAGE est prêt à accompagner tous partenaires qui souhaiteraient s'engager dans une amélioration de la qualité de leurs rejets, et ainsi disposer à réfléchir collégialement toutes solutions qui pourraient être mises en place.

Objectifs

Les signataires s'accordent sur la nécessité de se fixer des objectifs quantifiables, mesurables et atteignables progressivement entre 2021 et 2027 en matière de la qualité des rejets des ateliers agroalimentaires et particulièrement des fromageries afin d'inscrire cette filière dans une démarche continue de progrès.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce plan sont présentés dans le tableau en annexe. Ces objectifs seront évalués tous les ans. Un point d'avancement global du présent plan d'accélération sera réalisé dans le cadre de la Conférence Départementale de l'Eau. De manière plus fine, les avancées des différentes actions programmées seront présentées au sein des instances de gouvernance spécifiques existantes à des échelles adaptées comme la CLE Haut-Doubs Haute-Loue, ou le comité stratégique Doubs Dessoubre.

Gouvernance

Les signataires s'accordent sur la nécessité d'un suivi fin et régulier des progrès réalisés par l'ensemble des fromageries du Doubs. Pour ce faire, un groupe spécialisé de la MISEN constitué de la DDT, la DDESTPP, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Département du Doubs, de la Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien de l'EPAGE Haut-Doubs-Haute Loue, et du SMIX Doubs Dessoubre se réunira tous les semestres. Un tableau de bord partagé sera mis en place et tenu par les partenaires associés au plan fromagerie pour suivre l'avancement des projets et de la conformité des stations d'épuration des fromageries avec la doctrine départementale.

Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs

Objectifs et actions

NB : on parle de

- **STEP MIXTES** : toute station de traitement tenue par une collectivité et sur laquelle une / des fromageries sont raccordées. Ainsi, cette STEP Mixte reçoit des effluents domestiques et des effluents issus des fromageries raccordées
- **STEP urbaines** : toute station de traitement tenue par une collectivité. Elle reçoit des effluents domestiques.
- **STEP fromagerie** : toute station de traitement tenue par une fromagerie. Elle reçoit des effluents issus de la fromagerie

Objectifs	Actions	Indicateurs	Pilote	Partenaires associés	Echéance
<p>1. Améliorer la connaissance des installations de traitement des fromageries</p>	<p>Promouvoir la réalisation de diagnostics sur les installations de traitement des fromageries pour identifier les points d'amélioration et d'investissements nécessaires sur plusieurs années</p>	<p>Nombre de diagnostics réalisés Synthèse du nombre d'assistances à l'exploitation de STEP réalisés, nombre de STEP suivies Synthèse du nombre de B24h sur l'année</p>	<p>Pour les STEP Fromagerie : FRCL / DDETSPP Pour les STEP MIXTES : DDT 25 / CD25</p>	<p>Fromageries AERMC / FRCM / DDETSPP</p>	<p>Bilan à réaliser tous les ans</p>
	<p>Recenser les besoins d'investissement visant à améliorer les installations de traitement des fromageries ainsi que leur surveillance et les partager auprès des partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Agence de l'eau, Conseil départemental)</p>	<p>Bilan des besoins d'investissement Sur 3 ans ; Nombre de projets à lancer Nombre de projets en cours Nombre de projets achevés</p>	<p>FRCL / DDETSPP</p>	<p>CD25 / AERMC / DDETSPP</p>	<p>Bilan à réaliser tous les ans</p>
	<p>Identifier les équipements nécessaires à la réalisation d'une autosurveillance fiable précisant la part liée aux IAA de celle liée au domestique (diagnostic) Pour les fromageries reliées au collectif (STEP mixte) accompagner la mise en place de plans de recollement des réseaux des fromageries</p>	<p>Nbre d'investissements nécessaires Nombre de plans de recollement vérifiés</p>	<p>FRCL / DDETSPP (industriel)</p>	<p>CD25 / AERMC</p>	<p>Bilans tous les ans</p>

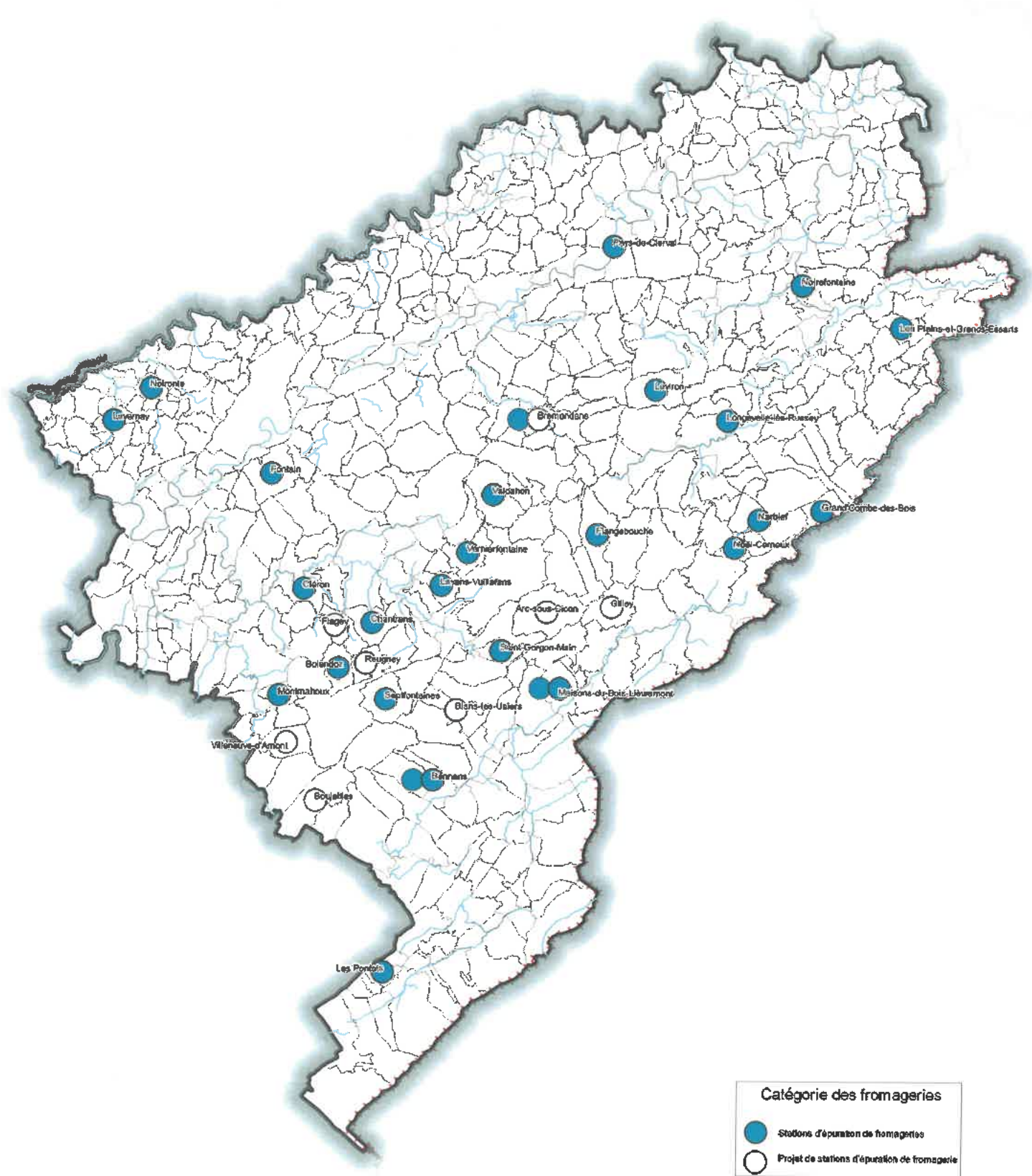
Objectifs	Actions	Indicateurs	Pilote	Partenaires associés	Echéance
2. Améliorer la gestion des installations de traitement des fromageries et leur niveau de rejets	Transposer aux stations de traitement des fromageries, le protocole de la déclinaison départementale du SDAGE relative à l'assainissement collectif (« doctrine karst ») appliquée aux STEP urbaines ou mixtes pour encadrer les niveaux de rejets	Doctrine validée et appliquée (<i>précision sur la mise en œuvre de cette doctrine à prévoir</i>)	DDETSPP	Signataires du plan (notamment FRCL)	2023
	Conduire des diagnostics « flash pollution » au sein de l'atelier / process de fabrication des fromageries pour améliorer la maîtrise des pollutions à la source (STEP individuelle et collective)	Nombre de diagnostics réalisés	FRCL / Centre Technique des Fromages Comtois (CTFC)		
	S'assurer de la réalisation des investissements permettant d'améliorer significativement la qualité des rejets : - création de regard et dispositif de surveillance, - bassin tampon, - amélioration des systèmes de traitement des fromageries	Nombre d'investissements réalisés	DDETSPP	DDT (pour STEP Mixte)	
	Promouvoir la mise en place de bassins tampons au niveau des fromageries (fromageries raccordées à la STEP urbaines), afin d'éviter les à-coups de charge	Nombre de fromageries ayant installé un bassin tampon	FRCL	DDETSPP / DDT25 / CD25 (SATESE) / AERMC	Bilan à réaliser tous les ans

	Contrôler les dispositifs d'autosurveillance pour les STEP de plus de 2000 EH	Nombre de contrôles des Dispositifs d'autosurveillance réalisés	AERMC	CD25 / FRCL	Bilan annuel à réaliser
<p>Vérifier la compatibilité de la convention de raccordement avec la situation actuelle de la fromagerie, maximum tous les 5 ans</p> <p>Encourager les maîtres d'ouvrage assainissement à évaluer et réviser si besoin les conventions et autorisations de déversement des fromageries vers les STEP mixtes, en regard des charges hydraulique et organiques initialement prévues</p>	<p>Nombre conventions et autorisations révisées</p>	<p>DDETSPP / FRCL</p> <p>CD25 (SATE)</p>	<p>DDT dans le cas de toute nouvelle instruction de STEP mixte</p> <p>AERMC</p>	<p>Bilan annuel à réaliser</p>	
<p>Pour les STEP mixtes, encourager les collectivités à transférer leurs compétences assainissement aux EPCI afin de structurer et professionnaliser la compétence assainissement</p>	<p>Nombre d'EPCI ayant la compétence assainissement</p> <p>Nbre d'études de transfert suivies</p>	<p>DDT</p>	<p>Partenaires associés au plan</p>	<p>2026</p>	

Objectifs	Actions	Indicateurs	Pilote	Partenaires associés	Echéance	
3. Accompagner les acteurs et animer la mise en œuvre du plan au niveau territorial	Accompagner les porteurs de projets en amont de leur projet d'implantation d'une station de fromagerie	Nombre de porteurs de projet accompagnés	DDT/ DDETSPP	Signataires du plan	Bilans annuels	
	Échanger régulièrement auprès des présidents de fromageries Réunions annuelles avec les présidents, réunions de suivi de projets, de suivis de STEP,...	Nombre de réunions	FRCL			Nombre de fromageries avec lesquelles il y a eu des contacts / projets dans l'année
	Développer des formations envers les salariés des fromageries pour l'exploitation des STEP fromagerie	Nbre de personnel ayant suivi les formations	FRCL			
	Apporter son concours financier pour la réalisation des investissements améliorant significativement la qualité des rejets sur le volet assainissement (dans le cadre des programmes d'intervention existants) : création de regard et dispositif de surveillance, bassin tampon, amélioration des systèmes de traitement des fromageries	Bilan des financements et investissements réalisés (notamment part d'auto-financement) : - création de regard et dispositif de surveillance, - bassin tampon, - amélioration des systèmes de traitement des fromageries	AERMC / CD		Autres financeurs	Bilan à réaliser tous les ans
	Contrôler les installations de traitement, définir un plan de contrôle	Conformité des installations	DDETSPP		DDT (pour STEP mixte)	Bilans annuels

Objectifs	Actions	Indicateurs	Pilote	Partenaires associés	Echéance
4. Communiquer et sensibiliser	Réaliser des bilans réguliers des données issues de l'autosurveillance et des contrôles. Valoriser les données du tableau de bord du plan d'actions fromagerie sous la forme de cartes notamment	Cartes - 1 édition par an, Bilan	DDETSPP / CD25 / DDT		Bilan à réaliser tous les ans
	Valoriser les données du plan d'actions dans le cadre de l'étude des flux admissibles par le milieu naturel en zone karstique au sein du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue		EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue		Les premiers résultats - fin 2022
	Mobiliser les instances existantes pour présenter les avancées du plan fromagerie auprès des acteurs du territoire (Conférence départementale de l'eau, C'T de la Conférence, CLE du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, commission thématique qualité de la CLE, comité stratégique Doubs Dessoubre)	Nombre de réunions	Signataires du plan		Des commissions thématiques seront mises en place début 2022
5. Gouvernance du plan d'actions	Mettre en place un comité de pilotage du plan d'actions	Réunions (2 fois par an)	DDT / DDETSPP	Signataires du plan	
	Mettre en place un tableau de bord partagé pour suivre l'avancement des projets et de la conformité des stations d'épuration traitant les effluents de fromageries	Mise à jour régulière du tableau de bord	Signataires du plan, chacun dans ses compétences		Fin 2022 Mise à jour régulière (lors des COPIL du plan d'actions)

Localisation des stations d'épuration des fromageries dans le Doubs et celles en projet



Catégorie des fromageries

- Stations d'épuration de fromageries
- Projet de stations d'épuration de fromagerie

M:\an_cour03\banac\0202\PRO\MANGERIE\NLE_DAGE_FRONAL310

Sources : © IGN - DREAL - ERNF - UEA - DDETSPP



Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs

Le préfet du Doubs

La présidente du
département du Doubs

L'agence de l'eau
Rhône-Méditerranée-Corse

La Fédération régionale des
coopératives laitières du massif jurassien

L'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue

L'EPAGE
Doubs Dessoubre